



Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 19
Nombre de conseillers représentés : 8
Nombre de conseillers ayant participé au vote : 27

L'an deux mille vingt quatre, le vingt trois septembre à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le dix-sept septembre deux mille vingt quatre, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Michel VALLA, Maire.

Présents : Michel VALLA, Lynda PRUVOST, Gérard JOURDAIN, Christine GUILLOTEAU, Didier RETAILLEAU, Nathalie KARCHER, Jean-Luc RABILLARD, Evelyne BAUD, Yvon BRIANCEAU, Bertrand BURNAUD, Patricia BLANCHARD, Jean-Pierre CITEAU, Stéphane DENIS-LUTARD, Mickaël ONILLON, Sarah MICHON, Antoine GUILLET, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Sophie CHATELIER, Isabelle LE BRUSQUET.

Absents donnant pouvoir : Nicole EDOUARD a donné pouvoir à Nathalie KARCHER, Christelle GAUBERT a donné pouvoir à Gérard JOURDAIN, Hélène LEMESLE a donné pouvoir à Christine GUILLOTEAU, Vincent BELLEAU a donné pouvoir à Lynda PRUVOST, Ingrid BERNARD a donné pouvoir à Michel VALLA, Charles-Bernard DRUGEON a donné pouvoir à Sophie CHATELIER, Martial CAILLAUD a donné pouvoir à Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Pauline CAILLONNEAU a donné pouvoir à Isabelle LE BRUSQUET.

Absents excusés : Sarah RENAUD, Sébastien HULIN, Stéphanie CHIFFOLEAU.

Absents : Corinne BAUD, Thony CHABOT, Paul MAZENS.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Lynda PRUVOST a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Mélanie SAUNIER, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

D23092024_03 : Passeports pour l'accession supplémentaires au titre de l'année 2024

Considérant la délibération du Conseil Municipal n°D26022024_14 en date du 26 février 2024,
Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie le 9 septembre 2024,

Jean-Luc RABILLARD, Adjoint aux finances et à la vie économique, rappelle à l'Assemblée que, par délibération n°D26022024_14 en date du 26 février 2024, cette dernière a approuvé 5 passeports pour l'accession d'un montant de 1 500€ chacun pour apporter un soutien pour accéder à la propriété sur la commune, sous les conditions rappelées dans ladite délibération.

Il est rappelé que les demandes sont instruites par l'ADILE pour le compte de la commune.

Le budget étant atteint, et afin de répondre aux dossiers en attente, la commission finances réunit le 9 septembre 2024 propose de prévoir 3 passeports pour l'accession supplémentaires au budget 2024 soit 4 500€.

Il est précisé qu'au regard des montants affectés au budget primitif 2024, une décision modificative est nécessaire, en cas d'acceptation par le Conseil Municipal de la proposition de la commission des finances.

Monsieur Didier RETAILLEAU rappelle que ce dispositif avait été lancé à l'origine par le Conseil Départemental qui octroyait 1500€ aux primo-accédants remplissant les conditions à condition que la commune d'implantation de l'habitation verse elle-aussi 1500€ de « passeport pour l'accession ».

Quand le département a stoppé le dispositif, la commune des Achards a décidé de continuer à apporter son soutien en maintenant des passeports pour l'accession à hauteur de 1 500€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de créer 3 passeports pour l'accession supplémentaires au titre de l'année 2024.

La secrétaire de Séance,
Lynda PRUVOST,



Le Maire,
Michel VALLA



Fait et délibéré à Les Achards,
Les jour, mois et an susdits,
Publié sur le site internet le 30/09/2024
Au registre